



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

veufs et veuves

Question écrite n° 27149

Texte de la question

M. Daniel Paul attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur le fait que notre pays compte près de 3 millions de veuves ; l'assurance veuvage concerne 16 000 d'entre elles. Cette disposition, depuis 1980, constitue un moyen d'éviter, pour les plus démunies, de se retrouver en très grande difficulté. Aujourd'hui pourtant, les critères d'attribution apparaissent inadaptés à l'évolution des réalités sociales. Ainsi, il est fait obligation d'avoir eu ou d'avoir toujours un enfant à charge. Notons d'ailleurs que le nombre d'enfants n'intervient pas ensuite dans le montant de l'allocation accordée. Ce critère est pénalisant pour de nombreuses femmes qui n'ont pu - pour diverses raisons - avoir d'enfant. Sans doute faudrait-il aussi envisager une majoration pour celles qui ont ou ont eu la charge de plusieurs enfants. Il lui demande, compte tenu de l'important excédent du Fonds national d'assurance veuvage, si la remise en cause d'un tel critère ne pourrait pas être envisagée.

Données clés

Auteur : [M. Daniel Paul](#)

Circonscription : Seine-Maritime (8^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 27149

Rubrique : Famille

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 mars 1999, page 1665